

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 3 (1973)  
**Heft:** 12

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

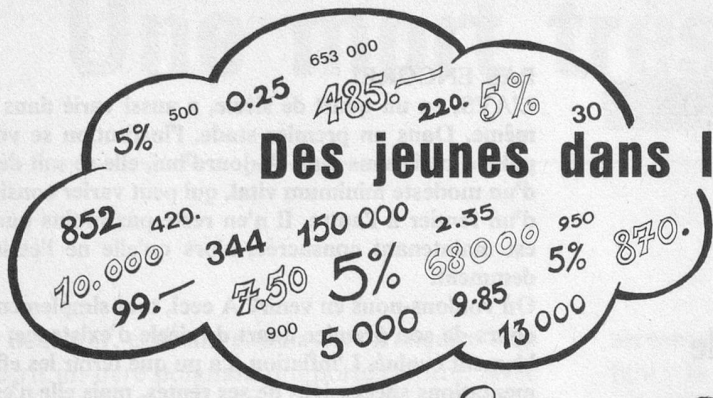
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Des jeunes dans le vent épargnent

et il n'est pas  
défendu aux parents  
de les aider

En versant régulièrement une somme d'argent même minime sur votre livret d'épargne-jeunesse UBS, vous vous constituez un capital qui, avec l'adjonction de l'intérêt augmente chaque année.

Sachez que l'intérêt de 5% attribué à l'épargne-jeunesse est supérieur à celui des autres livrets d'épargne.

C'est donc une raison de plus pour penser dès maintenant à votre avenir.

Le livret d'épargne-jeunesse est réservé aux enfants comme aux jeunes gens jusqu'à l'âge de 20 ans.

Et il n'est pas défendu aux parents de faire des versements sur ce livret d'épargne-jeunesse.

Vous trouverez auprès des quelque 180 succursales et agences réparties dans toute la Suisse dont 55 en Pays romand les conseils judicieux de nos caissiers. Profitez-en.



Epargne-jeunesse 5% = Union de Banques Suisses